

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 août 2026
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-six, le 27 août à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents :

- Marc BAZE, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Roxane CRAMPÉ, conseillère municipale,
- John IGAU, conseiller municipal,
- Nicolas LOPEZ, Maire,
- Michel PLACE, 2^{ème} adjoint,
- Céline QUESSETTE, 1^{ère} adjointe,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal,

Excusés :

- Fabrice PRAT, conseiller municipal,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER.

ORDRE DU JOUR

- Désignation coordonnateur communal recensement population 2027,
- Abonnement panneau pocket,
- Aménagement temps de travail,
- Autorisation signature convention travaux haute tension ENEDIS,
- Solidarité incendie,
- Renouvellement convention clinique vétérinaire,
- Obligation légale de débroussaillage : validation projet préfecture,
- Devis imprimante et sécurité informatique,
- Sollicitation subvention association et chambre des métiers,
- Questions diverses.

* * * *

DÉSIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT POPULATION 2027

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en 2027.

Il propose de nommer Madame Julie MARCOU coordonnateur communal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- **NOMMER** Madame Julie MARCOU coordonnateur communal,
- **SIGNER** l'arrêté de nomination correspondant.

ABONNEMENT PANNEAU POCKET

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'abonnement à l'application panneau pocket arrive bientôt à échéance.

Il présente un devis de renouvellement d'un montant de 360.00 € TTC pour 2 ans et 3 mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **VALIDE** le devis de renouvellement de l'abonnement d'un montant de 360.00 € TTC.

AMÉNAGEMENT TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un jour de télétravail par semaine. Concernant l'aménagement des horaires, ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTIONS TRAVAUX HAUTE TENSION ENEDIS

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension débiteront prochainement. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes des ouvrages.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires pour l'exécution des travaux.

SOLIDARITÉ INCENDIE

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un communiqué de presse provenant de l'association des maires de France pour le soutien des communes sinistrées par les incendies.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** une aide de 150.00 € pour les communes sinistrées. Cette somme sera versée à la protection civile.

RENOUVELLEMENT CONVENTION CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le renouvellement du contrat de limitation de la population féline errante proposé par la clinique vétérinaire des 7 vallées.

Pour rappel, la mise en place de cette convention il y a plusieurs années, a permis de diminuer considérablement le nombre de chats errants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de limitation de la population féline errante.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT : VALIDATION PROJET PRÉFECTURE

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente aux élus un projet de modification de classement réalisé par la direction départementale des Hautes-Pyrénées (DDT65) concernant les massifs soumis au risque incendie.

Ce classement détermine les secteurs dans lesquels les obligations légales de débroussaillage (OLD) s'appliqueront. La commune est donc sollicitée pour émettre un avis sur ce projet de zonage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ÉMET** un avis défavorable. Les élus constatent que le projet engendre un rétrécissement considérable des zones soumises à l'OLD, alors que le risque incendie accroît d'année en année. Ce nouveau zonage n'impacte donc que quelques communes alors que cette obligation devrait être supportée par tous.

DEVIS IMPRIMANTE ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le copieur actuellement utilisé à la mairie est en location et son coût est important. Le contrat a donc été résilié.

L'achat d'un copieur serait moins coûteux que la location. Monsieur le Maire présente donc un devis avec deux copieurs :

- MULTI. JE BROTHER MFC-J6960DW : 399.08 € HT,
- MULTI JE EPSON ET-16605 : 766.58 € HT.

Au vu des besoins, il est nécessaire d'avoir un copieur performant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis pour le copieur EPSON ET-16605 pour un montant de 766.58 € HT.

Concernant la sécurité informatique, le dossier sera étudié prochainement.

SOLLICITATION SUBVENTION

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire présente deux courriers de sollicitation de subvention : VVT club Pyrénissime vélo sport et la chambre des métiers et de l'artisanat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- VVT CLUB PYRENISSIME VELO SPORT : 30.00 €,
- CHAMBRE DES MÉTIERS & DE L'ARTISANAT : 100.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Amélie BONNIER

Le Maire,
Nicolas LOPEZ